

ANNEXE

Emploi type	Description	Catégorie/G rade	Titre de poste
Directeur général	<p>Dirige une entité administrative du niveau le plus élevé sous l'autorité directe d'un Membre de la Commission</p> <p>Participe à la direction d'une entité administrative du niveau le plus élevé sous l'autorité du Directeur général</p> <p>Dirige une entité administrative importante sur base d'un mandat approuvé par le CDSE (1)</p> <p>Fonctionnaire de très haute qualification appelé à conseiller / représenter l'institution dans un domaine déterminé</p>	A*15/A*16	<p>Directeur général</p> <p>Directeur général adjoint</p> <p>Chef de délégation</p> <p>Chef de service</p> <p>Conseiller hors classe</p>
Directeur	<p>Dirige une entité administrative importante, sous l'autorité du Directeur général, d'un Directeur général adjoint ou, exceptionnellement, sous l'autorité directe d'un Membre de la Commission</p> <p>Dirige une entité administrative importante sur base d'un mandat approuvé par le CDSE</p> <p>Fonctionnaire de haute qualification appelé à conseiller l'institution ou une Direction générale dans un domaine déterminé</p>	A*14/A*15	<p>Directeur</p> <p>Chef de délégation</p> <p>Conseiller principal</p>

(¹) Comité Directeur du Service Extérieur

<p>Chef d'unité</p>	<p>Dirige une entité administrative, sous l'autorité d'un Directeur ou, exceptionnellement, sous l'autorité d'un Directeur général ou d'un Directeur général adjoint</p> <p>Dirige une entité administrative sur base d'un mandat approuvé par le CDSE</p>	<p>A*9/A*14</p>	<p>Chef d'unité</p> <p>Chef de délégation</p> <p>Chef de représentation</p> <p>Chef de département linguistique</p> <p>Superviseur d'audit</p>
<p>Administrateur</p> <p>Administrateur linguiste</p> <p>Administrateur recherche</p>	<p>Fonctionnaire appelé à conseiller une Direction générale ou une Direction dans un cadre déterminé</p> <p>Participe, sous l'autorité du Chef d'unité, à la direction de celle-ci</p> <p>Coordonne, sous l'autorité du Chef d'unité ou, exceptionnellement, sous l'autorité directe d'un Directeur ou d'un Directeur général, les travaux relevant d'un des secteurs de l'unité</p> <p>Fonctionnaire chargé de tâches de conception, d'étude ou de contrôle sous l'autorité d'un Chef d'unité</p> <p>Fonctionnaire chargé d'effectuer la traduction des textes ou des tâches d'interprétation de conférence</p> <p>Fonctionnaire scientifique ou technique chargé de tâches de conception, d'études ou de contrôle d'un projet ou d'une partie d'un projet.</p>	<p>A*5/A*14 (2)</p>	<p>Conseiller</p> <p>Chef d'unité adjoint</p> <p>Chef de secteur</p> <p>Administrateur</p> <p>Interprète</p> <p>Traducteur</p>

(²) Les titres de poste « Conseiller », « Chef d'unité adjoint » et « Chef de secteur » ne peuvent être utilisés que lorsque les détenteurs du poste ont un grade entre A*9 et A*14 et que l'AIPN ait pris une décision de nomination selon les règles en vigueur.

Assistant / assistant recherche	<p>Fonctionnaire chargé de la mise en œuvre d'opérations administratives et/ou financières comportant, le cas échéant, l'interprétation de règlements et d'instructions générales et / ou la responsabilité d'une entité administrative</p> <p>Fonctionnaire chargé de réaliser des expériences ou essais dans des domaines divers, recueille et classe les résultats</p>	B*3/B*11	<p>Chef de bureau (3)</p> <p>Assistant</p> <p>Agent technique</p>
Secrétaire / commis	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaire chargé de tâches d'exécution d'un caractère principalement administratif • Fonctionnaire chargé de l'exécution de travaux de nature technique et / ou de laboratoire 	C*1/C*7	<p>Secrétaire</p> <p>Commis</p> <p>Ouvrier de laboratoire</p>
Agent	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaire chargé de travaux élémentaires ou routiniers 	D*1/D*5	Agent

⁽³⁾ Le titre de poste « Chef de bureau » ne peut être utilisé que lorsque le détenteur du poste a le grade de B*10 ou B*11